AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (25)ItemJean-Baptiste André Godin à Léon Richer, 2 février 1886

# Jean-Baptiste André Godin à Léon Richer, 2 février 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation2 p. (329r, 330v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

# Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Léon Richer, 2 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 07/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52016

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction2 février 1886
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireRicher, Léon (1824-1911)
Lieu de destination4, rue des Deux-Gares, Paris
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

# **Description**

RésuméGodin envoie à Richer pour l'un des abonnés à son journal *L'hérédité de l'État* et *Ni impôt ni emprunts,* brochures qu'il a soumises aux chambres. Sur l'hérédité de l'État.

NotesGodin répond à une lettre de Léon Richer du 1er février 1886, conservée dans les archives du Familistère de Guise parmi la correspondance passive de Godin (ARCH-FAM-2021-0-0396).
Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

#### Mots-clés

Livres, Réformes

Personnes citées

- Assemblée nationale (France)
- Sénat (France)

#### Œuvres citées

- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 4 : L'hérédité de l'État ou la réforme des impôts, Guise, Librairie du Familistère, 1884.
- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 6 : Ni impôts, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base des ressources publiques, Guise, Librairie du Familistère, [1886].

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familiothere

Cher Monsieur Richers

Je ne puis paire de meilleure héponse ce Notre abonné que celle de vous prier de lui comme niquer les deux aprescules; - Li heredite de l'Etat. - Ni impoter ne emprunto, que je vous envare par ce courrier, apriscules qui, eur-eremes, sont soumis aux chambres. ti, comme van prajek Semble l'indiquer, Notre aborne en connaît déja le contenu et que, malgre cela, il ait chu devair en amoindrie la partie, je ne puis avoir l'espoir de lui faire utilement aucune observation; car, it ja entre ce que p'ai écrit sur ce hujet et le qu'a fait votre abanné, la différence qui existe entre un caposé de principe de drait naturel et social der richesses de Of that at un systeme individuel précangu en Dehons de l'idee de ce droit pour la création de ces memes hessauchees.

si, au contraire, l'auteur n'avait par commaissance de mes travaux sur ce sujet, il y puisera les objections que je pourrais faire à son travail.

Les principes du drock social de l'état que j'ai mis en lumière renferment, certainement, la volution des grosses difficultés pendantes devant les nations civilisées. Mais, vous le taver par la défense que vous and prise aree lant de perseverance du drait Des Jemmes, il ne suffet par d'avoir raison; il faut vaincre les préjuges

séculaires. Ou ceux qui l'attachent à l'impôt tout de ce nombre et votre abouné est encore sont leur empire.

Veuillez agreer, l'assurence de mes meilleurs tentiments